

To : m.berson@senat.fr, jv.place@senat.fr, v.delahaye@senat.fr, cl.campion@senat.fr

Mesdames, Messieurs les Sénateurs,

Je me permets de vous contacter concernant la mise en place du nouveau compteur Linky qui va être encadré par la législation du projet de loi sur la transition énergétique du ministre Emmanuel Macron (Article 7, 7Bis et 7Ter). Cependant celui-ci, même s'il est au cœur du smartgrid français et de la modernisation du réseau énergétique, il comporte néanmoins plusieurs inconvénients.

Du point de vu **économique**, ce compteur sera certes une aubaine pour les sociétés comme Alstom lors de la mise en place mais à terme les emplois créés seront possiblement délocalisables puisque toute l'administration du réseau sera déportée et pourra faire l'objet d'info-gérance dans des pays étrangers ce qui est plus que dangereux pour la souveraineté en matière d'énergie de notre pays.

Toujours concernant **l'emploi**, toute l'exploitation locale des compteurs sera en résumé d'installer des compteurs à court terme et de les changer à long terme, de ce fait l'économie locale dans les régions risque d'être affectée par ce type de compteur connecté, malgré ce que l'on dit sur la création des emplois dans le secteur du smartgrid, aucune garantie que la perte d'emploi soit compensée par la création dans ce nouveau secteur à terme.

De plus, il y a un risque que **les économies** qui sont censées être réalisées via le lissage par ces compteurs ne soient pas au rendez-vous et que les utilisateurs payent la facture insidieusement via le TURPE, surtout que l'exploitation est plus énergivore que le réseau actuel et donc au final sera possiblement plus coûteuse pour les citoyens sur le long terme.

Autre question que pose ce compteur, celle de la **vie privée**. En effet le compteur risque de devenir un mouchard de plus dans l'environnement des Français puisqu'il remonte les informations au fil de l'eau et pourrait permettre de faire des profils de consommation et ainsi de connaître l'activité énergétique des concitoyens.

La sécurité informatique est un enjeu majeur au sein des systèmes d'information, mais il est encore plus critique quand il s'agit de compteurs qui peuvent être éteint à distance, un piratage du smartgrid pourrait avoir des conséquences désastreuses, à l'échelle d'un pays, ça pourrait se concrétiser par un black-out partiel ... (ex : TV5 Monde)

Enfin, même si **les effets sur la santé** liée, d'une part aux ondes émises par la technologie CPL (Courant Porteur en Ligne) issues du compteur, d'autre part des transformateurs qui vont émettre des champs électromagnétiques pulsés à longueur de temps, ne sont pas prouvés. Mais si d'aventure elles l'étaient, ce projet finirait par être une perte sèche pour le contribuable sans compter les indemnités pour les gens qui auraient souffert de cette exposition. D'ailleurs il est à noter que les normes actuelles ne protègent que des effets thermiques à court terme et en aucun cas des effets à long terme, combien même les expositions sont bien inférieures aux limites fixées.

C'est pour cela qu'il serait bienvenu de mettre en place des gardes-fous afin d'éviter les inconvénients mentionnés ci-dessus :

1°/ imposer **une connectique Ethernet** sur les compteurs afin de palier aux potentiels problèmes concernant les ondes, ce qui permettrait un basculement moins onéreux

2°/ La possibilité de **refuser l'installation du compteur** spécialement pour ceux qui déclarent être intolérants aux ondes ou au mieux **de désactiver la connexion CPL** sur demande (peu de personnes sont concernées et donc peu d'impact sur l'implantation des compteurs)

3°/ imposer que **l'exploitation du réseau reste en France**, et il serait même intéressant de voir s'il est possible que la gestion se fasse au niveau des régions

4°/ **Limiter la rétention des informations** au fil de l'eau à une journée après laquelle elles seraient ajoutées à la journée précédente puis supprimées et seule la consommation du mois serait stocké afin d'éviter toute dérive

5°/ imposer **des audits de sécurité** à intervalle régulier afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de brèche de sécurité dans le système d'information d'ERDF/RTE et limiter autant que possible l'utilisation de sous-traitant afin de limiter l'accès au smartgrid et à le donner seulement à des agents assermentés.

Merci de votre attention, en espérant que ce message ne soit pas lettre morte.

Je reste à votre disposition et prie de croire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Prieur Jérôme
Electroallergique.info